

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 6 FEVRIER 2017**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI SIX FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 31 JANVIER 2017*

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU & Mme MARY ROUQUETTE - Maire-Adjoints

MM. BARTHE, TURBAN, ANDRÉ, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Mme LASNE (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)

M. SOBECKI (qui avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE)

Mme GUÉVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 17-004**

*DIRECTION DES  
FINANCES & DES  
SYSTEMES  
D'INFORMATION*

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

## 1. Le contexte de l'élaboration du budget 2017

### 1.1 Les principaux indicateurs d'évolution

En raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision des électeurs britanniques de quitter l'Union Européenne et les résultats et/ou conséquences à venir de plusieurs scrutins électoraux (France, Etats-Unis, Italie, Allemagne), ainsi que les tensions géopolitiques, les principales institutions financières ont revu leurs perspectives de croissance à la baisse.

#### Indicateurs économiques en France :

	2015	Estimation 2016	Prévision 2017
Produit Intérieur Brut (PIB)	1,2 %	1,3 %	1,3 %
Consommation des ménages	1,5 %	1,5 %	1,2 %
Taux de chômage	10,4 %	10 %	9,9 %
Déficit public (en % du PIB)	3,5 %	3,3 %	3,1 %
Inflation	0,1 %	0,3 %	1,2 %

Source : Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – Décembre 2016

Après trois années de croissance faible, l'activité a légèrement rebondi en France en 2015, à 1,2 %. Les facteurs à l'œuvre en 2015 ont continué à produire leurs effets en 2016 (prix du pétrole bas, dépréciation de l'Euro, nouvelle baisse des taux d'intérêt, réduction des charges salariales des entreprises) et la croissance du PIB devrait atteindre 1,3 % en 2016.

La consommation des ménages devrait être le principal moteur de l'activité en 2016, avec une croissance de 1,5 % en moyenne, en lien avec la faiblesse de l'inflation. Cependant, les effets positifs de la baisse du prix du pétrole sur le pouvoir d'achat des ménages s'essouffleraient à partir de 2017, partiellement compensés par la lente reprise des revenus salariaux. La consommation des ménages devrait ainsi ralentir, à hauteur de 1,2 %.

L'inflation, quant à elle, mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation, atteindrait 0,3 % en 2016, après 0,1 % en 2015. Elle se redresserait progressivement à 1,2 % en 2017 du fait notamment de la hausse du prix des produits pétroliers.

Enfin, après s'être établi à 3,5 % du PIB en 2015, le déficit public atteindrait 3,3 % du PIB en 2016 puis 3,1 % en 2017, sans descendre donc sous le seuil des 3 % de déficit.

### 1.2 La loi de finances 2017

La loi de finances 2017 concernant les collectivités territoriales repose sur un tryptique mis en avant par l'exécutif depuis 2014 :

- la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive ;
- la hausse de la péréquation verticale ;
- le soutien à l'investissement local.

#### *1.2.1 Une baisse des concours financiers de l'Etat en 2017 moins importante*

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds €, programmé sur 2015-2017, les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 11 Mds € de façon continue jusqu'en 2017. Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5 Md €) par une baisse de 3,7 Mds € de 2015 à 2016. En 2017, la baisse devait être également de 3,7 Mds €. Cependant, lors du congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et intercommunalités.

Pour le bloc communal, cela représente donc une baisse d'environ 1 Md € au lieu des 2,1 Mds € attendus. L'effort cumulé de la baisse depuis 2014 reste tout de même très important. Au total, en ajoutant la diminution de 1,5 Md € de 2014, les dotations auront chuté de 11,5 Mds € entre 2013 et 2017.

#### **Pour la Ville de Falaise, l'effort cumulé 2014-2017 s'élève à 592.631 €.**

La DGF s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'Euros contre 33,221 milliards en 2016. L'effort demandé aux collectivités territoriales représentera environ 1,33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1,59 % en 2016. Pour le bloc communal, qui pèse 56 % des budgets locaux, l'effort sera divisé par deux (soit 0,97 %). D'ailleurs, la répartition de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, selon la même clé que celle appliquée depuis 2014, soit 70 % pour les communes et 30 % pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Enfin, et pour rappel, la loi de finances 2016 prévoyait initialement une réforme importante de la DGF apportant une nouvelle architecture pour les EPCI. Celle-ci avait été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis finalement abandonnée avec la loi de finances 2017. Aucune échéance n'est fixée pour l'adoption de nouvelles dispositions.

#### *1.2.2 Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)*

Le Gouvernement a reconduit, en 2017, le FSIL et l'a porté à 1,2 milliard d'Euros, contre 1 milliard en 2016. La part dévolue aux communes et à leurs groupements s'élève à 580 millions d'Euros, divisée en deux enveloppes :

- La première, composée de trois parts : consacrée aux projets à inscrire dans les contrats conclus entre l'Etat et les métropoles ; répartie en fonction de la population des régions ; destinée au soutien des grandes priorités d'aménagement du territoire.
- La seconde est répartie entre les régions en fonction de la population des communes et situées dans une unité urbaine de moins de 50.000 habitants. Elle est répartie par le Préfet pour financer la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrites dans un « contrat de ruralité ».

Il sera possible de cumuler la DSIL des communes et de leurs groupements avec d'autres dotations ou subventions.

En dehors de ces 580 millions d'Euros, le FSIL comprend également :

- une augmentation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 184 millions d'Euros par rapport à 2016 (le montant de la DETR atteint ainsi 1 milliard d'Euros)
- une enveloppe de 216 millions d'Euros pour financer les contrats de ruralité
- 20 millions d'Euros dédiés au pacte Etat – métropoles.

### 1.2.3 La péréquation est significativement renforcée

L'article 138 de la loi de finances prévoit que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmente de 180 millions d'Euros (comme en 2016) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) d'autant (contre une progression de 117 millions d'Euros en 2016).

#### Estimation de l'évolution de la DGF pour Falaise en 2017 :

	2015	2016	Evol. 2015 / 2016	Estimation 2017	Evol. 2016 / 2017
Dotation forfaitaire	1.393.087 €	1.216.845 €	-176.242 €	1.128.724 €	-88.121 €
Dotation de solidarité urbaine	339.437 €	339.437 €	0 €	339.437 €	0 €
Dotation de solidarité rurale	534.011 €	587.530 €	+53.519 €	647.530 €	+60.000 €
Dotation nationale de péréquation	236.725 €	247.694 €	+10.969 €	250.000 €	+2.306 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>2.503.260 €</b>	<b>2.391.506 €</b>	<b>- 111.754 €</b>	<b>2.365.691 €</b>	<b>- 25.815 €</b>

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est, quant à lui, maintenu à hauteur de 1 milliard d'Euros en 2017. Toutes choses égales par ailleurs, il représentera une recette de 81.443 € pour la commune.

### 1.2.4 La fiscalité locale

Le taux de revalorisation pour 2017 des valeurs locatives, servant de base aux impôts directs locaux, a été voté à hauteur de 0,4 % (+ 1 % en 2016). Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle, qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation forfaitaire.

## 2. La situation financière de Falaise en 2016

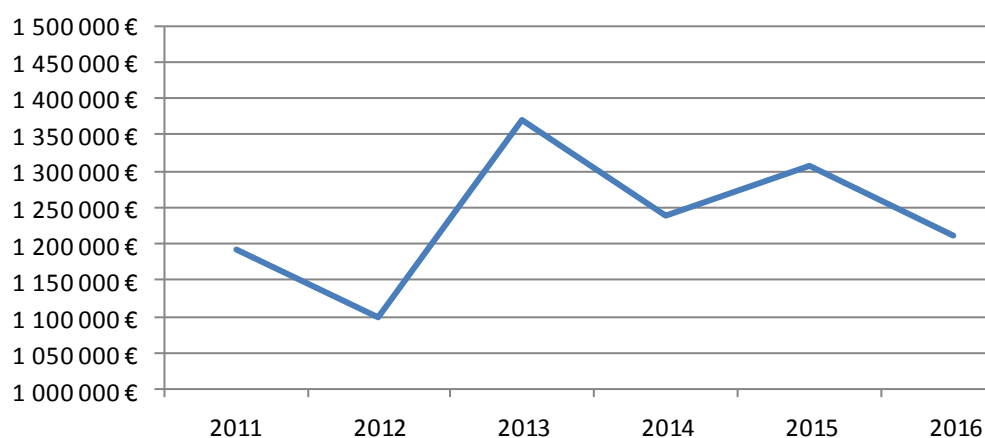
### 2.1 L'autofinancement

Les trois composantes de l'autofinancement que sont l'excédent brut de fonctionnement, le résultat financier et le résultat exceptionnel permettent de conserver un niveau raisonnable d'autofinancement en 2016.

	2011	2012	2013	2014	2015	Estimation 2016
Recettes de gestion	8.824.348 €	9.183.886 €	9.320.275 €	9.279.563 €	9.415.508 €	9.081.678 €
Dépenses de gestion	7.997.319 €	8.061.332 €	8.047.904 €	8.134.348 €	8.253.704 €	8.153.433 €
Excédent brut de fonctionnement	827 029 €	1 122 554 €	1 272 371 €	1 145 214 €	1 161 805 €	928 244 €
Résultat financier	976 €	-5 322 €	36 080 €	33 783 €	20 759 €	-13 234 €
Résultat exceptionnel	363 613 €	-17 023 €	61 364 €	61 131 €	123 915 €	296 141 €
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 191 618 €</b>	<b>1 100 209 €</b>	<b>1 369 815 €</b>	<b>1 240 128 €</b>	<b>1 306 479 €</b>	<b>1 211 152 €</b>

L'autofinancement communal s'élève donc, en 2016, à 138 € par habitant, en baisse de 11 € par rapport à l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2016, de financer 332.061 € de remboursement en capital de la dette et une partie des projets d'investissement pour 879.091 €.

#### Evolution de l'autofinancement communal



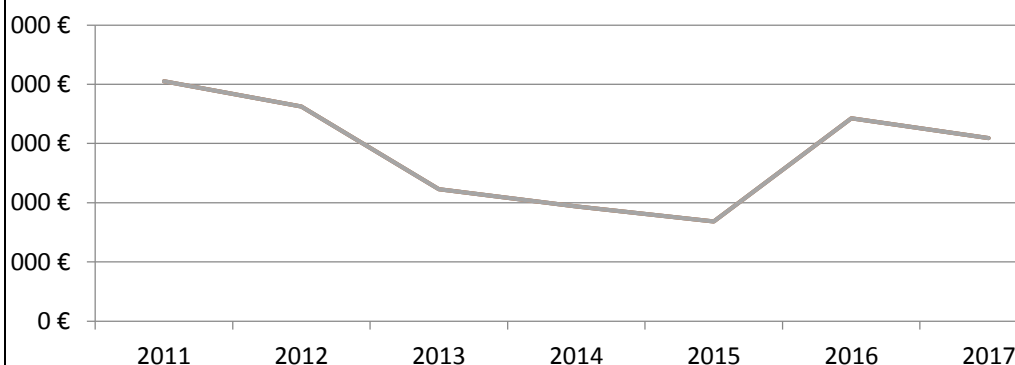
### 2.2 La dette

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 1.211 k€ en 2016, le délai moyen de remboursement du stock de dette (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 2,6 ans, ce qui place Falaise bien en-deçà de la moyenne des collectivités (entre 5 et 7 ans).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité de désendettement	3,04 ans	2,03 ans	1,41 an	1,36 an	2,62 ans	2,55 ans

Fin 2016, l'encours global de la dette par habitant est de 353 € contre 862 € pour la moyenne de la strate (donnée 2015).

### Evolution de la dette communale (encours au 1<sup>er</sup> janvier)



Compte tenu du niveau de l'encours de la dette, le recours à l'emprunt est l'un des leviers que la Municipalité a actionné en 2015 à hauteur de 2.000.000 €.

Structure et gestion de la dette communale (banque : Caisse d'Epargne)					
Emprunt	Première échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Modernisation Médiathèque	18/04/2008	21/04/2023	435.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,03 % au 21/10/2016
Programmes fin 2001 - 2004	18/04/2008	21/04/2023	1.524.490 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,03 % au 21/10/2016
Programmes 2005 - 2006	18/04/2008	21/04/2023	600.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,03 % au 21/10/2016
Programmes 2007 - 2008	18/04/2008	21/04/2023	500.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,03 % au 21/10/2016
Programmes 2015 - 2017	30/01/2015	15/05/2030	2.000.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,11 % au 15/11/2016

### 2.3 La politique d'investissement

En 2016, les projets communaux d'investissement ont été réalisés ou ont connu un commencement de réalisation à hauteur de 76 %, au regard du budget voté. Ce sont ainsi 3.649 M€ (en incluant les travaux en régie) qui ont été mandatés et engagés.

MISSION	OPE. FINIE	BUDGET 2016	REALISE	ENGAGE	% REAL.
<b>SPORT</b>		<b>310.494 €</b>	<b>166.577 €</b>	<b>3.545 €</b>	<b>55 %</b>
<i>dont : éclairage stade de Guibray</i>		<i>66.136 €</i>	<i>50.734 €</i>	<i>110 €</i>	<i>77 %</i>
<i>Acquisition engins de tonte</i>	X	<i>60.840 €</i>	<i>60.840 €</i>	<i>0 €</i>	<i>100 %</i>
<i>Travaux gymnases Crosse et Guillaume le Conquérant</i>	X	<i>33.870 €</i>	<i>15.345 €</i>	<i>0 €</i>	<i>45 %</i>
<b>ENSEIGNEMENT</b>		<b>505.163 €</b>	<b>149.615 €</b>	<b>184.688 €</b>	<b>66 %</b>
<i>dont : numérique à l'école</i>		<i>20.000 €</i>	<i>18.705 €</i>	<i>0 €</i>	<i>94 %</i>
<i>Travaux et équipements écoles</i>		<i>485.163 €</i>	<i>130.910 €</i>	<i>185.855 €</i>	<i>65 %</i>
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>		<b>32.301 €</b>	<b>6.465 €</b>	<b>2.578 €</b>	<b>28 %</b>
<b>COHESION SOCIALE</b>		<b>10.120 €</b>	<b>2.521 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 %</b>

<b>ACTION CULTURELLE</b>		<b>286.977 €</b>	<b>242.960 €</b>	<b>3.894 €</b>	<b>86 %</b>
<i>dont : toiture Musée des Automates</i>	X	150.000 €	149.655 €	0 €	100 %
<i>Forum et cinéma - Equipements</i>		119.457 €	79.585 €	3.893 €	70 %
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		<b>364.572 €</b>	<b>120.936 €</b>	<b>159.922 €</b>	<b>77 %</b>
<i>dont : scénographie Château Guillaume le Conquérant</i>		26.410 €	3.266 €	17.875 €	80 %
<i>Musée Mémorial (CDC)</i>		182.137 €	9.593 €	141.511 €	83 %
<i>Aménagement camping municipal (dont sécurisation bassin des tanneurs)</i>		40.000 €	18.274 €	0 €	46 %
<i>Travaux démolition avant FJT</i>		75.000 €	50.907 €	537 €	69 %
<i>Sanitaires publics place Guillaume le Conquérant (CDC)</i>	X	38.896 €	38.896 €	0 €	100 %
<b>URBANISME</b>		<b>142.907 €</b>	<b>132.034 €</b>	<b>10.873 €</b>	<b>100 %</b>
<i>dont : signalétique touristique</i>	X	35.446 €	35.446 €	0 €	100 %
<i>Etude urbaine</i>		40.000 €	30.000 €	10.000 €	100 %
<i>Lieu de convivialité – St Laurent</i>	X	25.000 €	25.000 €	0 €	100 %
<b>ENVIRONNEMENT</b>		<b>48.015 €</b>	<b>23.748 €</b>	<b>15.070 €</b>	<b>81 %</b>
<b>CITOYENNETE</b>		<b>3.235 €</b>	<b>0 €</b>	<b>235 €</b>	<b>7 %</b>
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>		<b>884.861 €</b>	<b>342.337 €</b>	<b>327.915 €</b>	<b>76 %</b>
<i>dont : curage du plan d'eau</i>		86.970 €	0 €	41.970 €	48 %
<i>Eclairage public</i>		126.889 €	51.888 €	32.037 €	66 %
<i>Voirie</i>		548.745 €	272.905 €	153.510 €	78 %
<i>Mobilier urbain, signalétique</i>		24.798 €	7.505 €	14.129 €	87 %
<i>Camion</i>		81.830 €	0 €	81.830 €	100 %
<b>PATRIMOINE</b>		<b>2.069.691 €</b>	<b>505.147 €</b>	<b>1.117.479 €</b>	<b>78 %</b>
<i>dDont : remparts, accueil Château Guillaume le Conquérant</i>		71.983 €	66.426 €	0 €	92 %
<i>Travaux bâtiments communaux (dont accessibilité)</i>		154.958 €	38.984 €	41.256 €	52 %
<i>Centre Socioculturel</i>		1.459.131 €	259.843 €	1.016.137 €	87 %
<i>Hôtel de Ville</i>		87.328 €	45.320 €	42.008 €	100 %
<i>Château de La Fresnaye</i>	X	90.776 €	69.236 €	0 €	76 %
<i>Travaux dans les églises</i>		94.183 €	0 €	12.936 €	14 %
<b>SERVICES GENERAUX</b>		<b>163.680 €</b>	<b>116.741 €</b>	<b>14.088 €</b>	<b>80 %</b>
<i>dont : refonte site Internet</i>		12.232 €	2.232 €	10.000 €	100 %
<i>Matériels des services</i>		97.491 €	81.624 €	5.554 €	89 %
<i>Déploiement fibre optique</i>		32.871 €	15.589 €	0 €	47 %
<i>Panneau d'information lumineux</i>		19.872 €	17.297 €	0 €	87 %
<b>TOTAL 2016</b>		<b>4.822.016 €</b>	<b>1.809.081 €</b>	<b>1.840.287 €</b>	<b>76 %</b>

## 2.4 Les partenaires financiers en investissement

La Ville a bénéficié, pour ses projets d'investissement, de financements extérieurs à hauteur de 40 %. A noter plus particulièrement l'aide financière de 378.000 € accordée par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux d'un total de 1.080.500 € HT.

MISSION	PROJET	PARTENAIRE	MONTANT 2016 (engagements inclus)
SPORT	Eclairage stade de Guibray	DEPARTEMENT	17.736 €
		FFF	15.000 €
ENSEIGNEMENT	Ecoles	ETAT (DETR)	99.522 €
ENFANCE – JEUNESSE	Adaptation logiciel facturation	CAF	3.600 €
COHESION SOCIALE	EPN – CRANT	EUROPE (FEDER)	19.549 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Scénographie Château Guillaume le Conquérant	EUROPE (FEDER)	15.001 €
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Voirie	ETAT (DETR)	66.458 €
PATRIMOINE	Centre Socioculturel	ETAT (DETR)	265.000 €
		ETAT (FNADT)	194.000 €
		REGION	68.000 €
		CAF	100.000 €
	Bâtiments communaux - accessibilité	ETAT (DSIL)	378.000 €
	Remparts Château Guillaume le Conquérant	DRAC	155.560 €
		REGION	2.545 €
	Eglise Sainte Trinité	DRAC	8.400 €
Asso. « Les amis de l'orgue de Guibray »		6.500 €	
SERVICES GENERAUX	Matériels des services	FIPHFP	3.394 €
<b>TOTAL</b>			<b>1.418.265 €</b>

## 3. Les orientations budgétaires 2017-2019

### 3.1 Des recettes de fonctionnement en augmentation grâce à la cession de patrimoine et à la clôture des budgets annexes

TYPE DE RECETTES	PRODUIT ATTENDU 2017	EVOLUTION 2016 / 2017		2018	2019	Evol. 2014-2019
	438.608 €	-7,9 %	-37.875 €			
Ventes de produits et atténuations de charges	- Baisse des recettes de la régie Aire des gens du voyage suite au transfert de la compétence à la CDC du Pays de Falaise (-13 k€)					
	- Refacturation d'une mission d'expertise technique à la CDC du Pays de Falaise en 2016 (-9,5 k€)					



	- Service commun urbanisme – Mise à disposition de personnel (- 8 k€)					
<b>TYPE DE RECETTES</b>	<b>PRODUIT ATTENDU 2017</b>	<b>EVOLUTION CA 2016 / BP 2017</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evol. 2014-2019</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>5.401.608 €</b>	<b>+ 1,4 %</b>	<b>+ 74.704 €</b>	<b>5.413.945 €</b>	<b>5.430.599 €</b>	<b>+0,9 %</b>
	- Revalorisation des bases d'imposition de 0,4 % (+ 10 k€) - Augmentation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (+ 50 k€) - Droits de mutation (+ 14 k€)					
<b>Dotations</b>	<b>3.016.690 €</b>	<b>-2,3 %</b>	<b>- 72.486 €</b>	<b>3.016.690 €</b>	<b>3.016.690 €</b>	<b>-1,8 %</b>
	- Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (-26 k€) - Baisse des recettes liées à l'Aire d'accueil des gens du voyage (- 25 k€) - Régularisation en 2016 du fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2015 (cf. Décision Modificative septembre 2016 -21,5k€)					
<b>Autres produits</b>	<b>414.370 €</b>	<b>+2,2 %</b>	<b>+ 229.448 €</b>	<b>175.000 €</b>	<b>175.000 €</b>	<b>-4,7 %</b>
	- Reversement des excédents des 4 budgets annexes « ateliers relais » suite à la cession des bâtiments à la CDC du Pays de Falaise (+200 k€) - Reversement progressif par le Centre National de Cinématographie de l'avance reçue par le CINEMASCOP en 2013 suite à la numérisation du cinéma (neutre budgétairement ; + 38,3 k€).					
<b>Produits financiers</b>	<b>16.000 €</b>	<b>-1,6 %</b>	<b>-268 €</b>	<b>15.000 €</b>	<b>14.000 €</b>	<b>-23,7 %</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>695.314 €</b>	<b>+28 %</b>	<b>+155.449 €</b>	<b>50.000 €</b>	<b>50.000 €</b>	<b>-7,2 %</b>
	Cessions : - du terrain rue de l'Abbatiale (300.000 €) - d'un ancien bâtiment industriel Gaignant (160.000 €) - du terrain Méthanéa à la CDC du Pays de Falaise (80 k€)					
<b>RECETTES REELLES DE F. 2017</b>	<b>9.982.590 €</b>	<b>+ 3,6 %</b>	<b>+348.972 €</b>	<b>9.111.543 €</b>	<b>9.127.198 €</b>	<b>-0,6 %</b>

### 3.2 Des dépenses de fonctionnement contenues

TYPE DE DEPENSES	CHARGE ATTENDUE 2017	EVOLUTION CA 2016 / BP 2017		2018	2019	Evol. 2014-2019
	Charges générales	2.158.024 €	+ 1,8 %	+ 38.690 €	2.149.605 €	2.178.642 €
- Augmentation taxe sur déchets professionnels (+27 k€)						

TYPE DE DEPENSES	CHARGE ATTENDUE 2017	EVOLUTION 2016 / 2017		2018	2019	Evol. 2014-19
	Charges de personnel	5.062.987 €	+ 3,2 %	+ 159.283 €	5.071.793 €	5.122.466 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des élections présidentielles et législatives (+ 35 k€)</li> <li>- Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (+ 55 k€)</li> <li>- Revalorisation du point d'indice (+ 26 k€)</li> <li>- Reclassement, glissement - vieillesse - technicité et revalorisation du SMIC (+ 24 k€)</li> <li>- Mise à disposition de personnel du CCAS au Centre Socioculturel (+11 k€)</li> <li>- Assurance du personnel (+ 5k€)</li> </ul>						
Autres charges de gestion	1.312.605 €	+ 10 %	+ 118.969 €	1.319.718 €	1.325.811 €	+1,4 %
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de la gestion de l'éclairage public au SDEC (+ 60 k€)</li> <li>- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (+ 10 k€)</li> <li>- Subvention d'équilibre du CCAS (+39k€ dont 24 k€ charges de personnel et 13 k€ aides facultatives)</li> </ul>					
Intérêts de la dette	29.802 €	+ 1 %	+ 300 €	41.000 €	37.133 €	+14,2 %
Charges exceptionnelles	30.000 €	- 87,7 %	- 213.723 €	30.000 €	30.000 €	+20,8 %
<b>DEPENSES REELLES DE F. 2017</b>	<b>8.593.418 €</b>	<b>+ 1,2 %</b>	<b>+ 103.519 €</b>	<b>8.612.116 €</b>	<b>8.694.052 €</b>	<b>+1,1 %</b>

### 3.3 Une épargne nette en hausse en 2017

La hausse du niveau de l'épargne nette est la conséquence directe de la cession du patrimoine communal et la clôture des budgets annexes « ateliers relais » suite au transfert de la compétence « Développement Economique » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

	2016	2017	Evolution 2016 / 2017	2018	2019
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1.240.654 €</b>	<b>1.547.986 €</b>	<b>+ 311.525 €</b>	<b>669.449 €</b>	<b>599.291 €</b>
- Intérêts de la dette	29.502 €	29.802 €		41.000 €	37.133 €
<b>= Epargne brute</b>	<b>1.211.152 €</b>	<b>1.518.184 €</b>	<b>+ 311.225 €</b>	<b>628.449 €</b>	<b>562.158 €</b>
- Capital de la dette	332.061 €	332.061 €		376.061 €	376.061 €
<b>= Epargne nette</b>	<b>879.091 €</b>	<b>1.186.123 €</b>	<b>+ 311.225 €</b>	<b>252.388 €</b>	<b>186.097 €</b>

### 3.4 Une politique d'investissement soutenue

Au total, ce sont **8.238.483 €** que la collectivité souhaite investir dans ses projets structurants dont 2.941.240 € de crédits 2016 reportés.

Les investissements, répartis par mission, sont ainsi budgétés :

MISSION	2017	2018	2019	2017 - 2019
SPORT	119.310 €	50.880 €	29.000 €	199.190 €
ENSEIGNEMENT	214.446 €	210.000 €	30.000 €	454.446 €
ENFANCE JEUNESSE	11.338 €	54.500 €	4.500 €	70.338 €
COHESION SOCIALE	7.599 €	0 €	0 €	7.599 €
ACTION CULTURELLE	90.942 €	211.070 €	31.070 €	333.082 €
DEVELOPPEMENT ECO.	662.107 €	354.400 €	6.000 €	1.022.507 €
URBANISME	146.471 €	505.000 €	5.000 €	656.471 €
ENVIRONNEMENT	32.956 €	4.000 €	4.000 €	40.956 €
CITOYENNETE	6.235 €	3.000 €	3.000 €	12.235 €
INF. ET RESEAUX	877.377 €	400.800 €	400.800 €	1.678.977 €
PATRIMOINE	2.350.289 €	906.000 €	140.000 €	3.396.289 €
PREVENTION ET SECURITE	0 €	50.000 €	0 €	50.000 €
SERVICES GENERAUX	99.399 €	101.000 €	116.000 €	316.399 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>4.618.463 €</b>	<b>2.850.650 €</b>	<b>769.370 €</b>	<b>8.238.483 €</b>

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2019, annexé à la délibération, détaille l'ensemble des projets municipaux.

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2017 - 2019
Epargne nette	1.186.124 €	252.388 €	186.098 €	1.624.610 €
Subventions d'équipement	1.512.729 €	530.000 €	50.000 €	2.092.729 €
Ressources propres d'investissement	359.352 €	806.425 €	544.770 €	1.710.547 €
Emprunt	750.000 €	0 €	0 €	750.000 €
Cession ateliers relais	360.000 €	0 €	0 €	360.000 €
Mobilisation du fonds de roulement	450.258 €	1.261.837 €	- 11.498 €	1.700.597 €
<b>FINANCEMENT DES I.</b>	<b>4.618.463 €</b>	<b>2.850.650 €</b>	<b>769.370 €</b>	<b>8.238.483 €</b>

La Commission Finances Locales, réunie le 2 février 2017, a émis un avis favorable à l'unanimité sur le débat d'orientations budgétaires 2017.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DEBAT**  
des orientations budgétaires avant le vote du budget primitif prévu début avril 2017.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170206-17-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2017

Publication : 10/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MACE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2017

